

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2015

DROIT DE PRÉEMPTION DES SALARIÉS - (N° 2720)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« vente »

le mot :

« cession ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.